

Auteure: Alicia Formento Ruiz
Tutrice: Ana Mar Fernández Pasarín

Mémoire de fin des études
Relations Internationales

UNE COMPARAISON DES STRATÉGIES ENTRE L'UNION EUROPÉEN ET LA CHINE DANS LE CADRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : L'IA ACT ET L'AIDP

VUE DE L'ENSEMBLE EXECUTIF

L'émergence de l'Intelligence Artificielle revêt une importance croissante en raison de son impact sur la dynamique du pouvoir dans les Relations Internationales, suscitant des réponses stratégiques des acteurs régionaux tels que l'Union Européen avec “l'Artificial Intelligence Act” (AI Act) et la Chine avec le “New Generation Artificial Intelligence Development Plan” (AIDP). En tant qu'acteurs influents aux perspectives souvent opposées, il serait intéressant d'analyser leur approche respective dans l'IA.

L'objectif principal est d'analyser les stratégies d'action des deux acteurs et leur approche réglementaire ou laxiste vis-à-vis de l'IA. Ainsi, la question de recherche posée est la suivante: “Quelles sont les différences par rapport aux documents de l'Artificial Intelligence Act (AI Act) et le New generation Artificial Intelligence Development Plan (AIDP)?”.

Après avoir analysé des articles académiques et assimilé les opinions des divers auteurs, je suis porté à croire que “L'UE semble s'orienter vers une concentration sur le cadre légal, en mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme, tandis que la Chine semble davantage axée sur les enjeux économiques”. Pour répondre à la question et à l'hypothèse, je vais m'appuyer sur l'argumentation de Giandomenico Majone (Majone, 1994), qui présente l'UE comme un groupe régional régulateur tendant vers l'hyper-réglementation et l'argument de Jinghan Zeng (Zeng, 2022) selon lequel la Chine utilise l'importance de la sécurité nationale, pour légitimer le développement et la libéralisation poussés de ses initiatives en matière d'innovation et d'économie dans le domaine de l'IA.

Cette mémoire de fin des études va se réaliser à partir d'une étude comparée entre l'AI Act et l'AIDP utilisés comme documents primaires pour bien comprendre la base des résultats. Ensuite, pour fournir des informations supplémentaires seront

également utilisés des sources secondaires comme Majone (1994), Zeng (2022), Roberts et al (2022), Allen (2019), Anthony et al (2021), Cyman et al (2021) Csernatoni (2019) parmi certains. Pour ce faire, deux lectures de l'AI Act et l'AIDP ont été effectuées pour aider à comprendre les informations. Ensuite, les arguments ont été classés en différentes catégories afin de faciliter la comparaison et la compréhension des deux textes dans les catégories suivantes: L'AI Act et l'AIDP, les objectifs et les buts, les piliers, la terminologie, le champ d'application et l'adaptabilité, les définitions et finalement les protections et les garanties et l'approche de la sécurité.

Après avoir analysé les deux documents, il est possible d'observer à quel point les visions de l'UE et de la Chine sont différentes.

Les objectifs de chacun divergent, la Chine cherche à devenir la première puissance mondiale en matière d'IA d'ici 2030, à travers un “innovation first approach” (Roberts et al, 2022). Par contre, l'UE vise à sauvegarder les droits des européens avec un “first ethics approach” (Csernatoni, 2019). Ensuite, en ce qui concerne les piliers, l'UE met l'accent sur la sécurité publique, les valeurs européennes et la réglementation, la Chine a construit son plan sur les fondements de l'économie, de l'innovation et de la sécurité nationale. En outre, l'IA Act a plein définitions et une classification des systèmes d'en fonction du niveau du risque. Dans l'AIDP, il n'y a pas de définitions explicites, mais plutôt des théories et des principes qui expliquent comment utiliser chaque système. En ce qui concerne le champ d'application, l'IA Act a un impact transnational et à la fois interne et externe, pour son incidence sur États membres, et des autres pays. Cependant, l'AIDP s'agit d'un plan national destiné uniquement aux entreprises chinoises, dont l'impact est donc plutôt national. En raison de la nature même du régulateur européen et de son système d'amendes, ce texte assure la protection des citoyens au sein de l'UE, rendant le règlement contraignant et de portée générale. Toutefois, la Chine pourra se développer librement avec l'IA, mais la sécurité des citoyens ne seront pas totalement assurées. Finalement, la terminologie utilisée dans les deux textes est également différente et ne coïncide pas souvent.

En conclusion, l'UE et la Chine adoptent des approches distinctes en matière d'Intelligence Artificielle, chacune suivant des voies différentes. Donc, l'hypothèse de cette mémoire est confirmée, et le cadre juridique, basé sur la théorie de Majone de l'UE comme état qui tend à surréglementer et la théorie de Zeng où la Chine utilisent la préoccupation de la sécurité nationale pour justifier un développement ouvert de l'IA s'avère pertinent. L'UE concentre sa stratégie sur la réglementation de l'IA pour fixer des limites à son développement et à son utilisation, visant à protéger les droits des Européens face aux menaces potentielles. En revanche, la Chine a choisi une approche plus politique, se concentrant sur un développement rapide et ouvert de l'IA pour améliorer ses capacités technologiques et maximiser les bénéfices économiques.

Bibliographie

Artificial Intelligence Act, 13 march 2024, on laying down harmonized rules on Artificial Intelligence (Artificial Intelligence Act) and amending certain Union Legislative Acts, European Parliament, P9_TA(2024)0138 (2024).

Anthony et al. (2021). *China-EU Connectivity in an era of geopolitical competition.* Stockholm: SIPRI.

Brattberg, E., R. Csernatoni, and V. Rugova. (2020). *Europe and AI: Leading, lagging behind, or carving its own way?* Récupéré de <https://carnegieendowment.org/2020/07/09/europe-and-ai-leading-lagging-behind-or-carving-its-own-way-pub-82236>

C. Allen. (2019). *Understanding China's AI Strategy: Clues to Chinese Strategic Thinking on Artificial Intelligence and National Security.* Center for a New American Security.

Csernatoni, R. (2019). *An ambitious agenda or big words? Developing a European approach to AI (Security Policy Brief).* Récupéré de <https://www.jstor.org/stable/resrep21397>

Cyman et al. (2021). *Regulation of Artificial Intelligence in BRICS and in European Union.* BRICS Law Journal. doi.org/10.21684/2412-2343-2021-8-1-86-115

EP. (2024). *EU AI Act: first regulation on artificial intelligence.* European Parliament. Récuperé de <https://www.europarl.europa.eu/topics/en/article/20230601STO93804/eu-ai-act-first-regulation-on-artificial-intelligence>

EUR-Lex. (2022). *Carta de los Derechos Fundamentales de la Unión Europea.* EUR-Lex. Récuperé de <https://eur-lex.europa.eu/ES/legal-content/summary/charter-of-fundamental-rights-of-the-european-union.html>

Justo-Hanami, R. (2022). *The politics of Artificial Intelligence regulation and governance reform in the European Union*. Springer Link. doi.org/10.1007/s11077-022-09452-8

Kohn and Piepe. (2023). *AI Regulation around the world*. Récupéré de <https://www.taylorwessing.com/en/interface/2023/ai---are-we-getting-the-balance-between-regulation-and-innovation-right/ai-regulation-around-the-world>

Majone, G. (1994). *The rise of the regulatory state in Europe*. West European Politics, 17(3), 77–101. <https://doi.org/10.1080/01402389408425031>

Parlamento Europeo. 2023. *Artificial Intelligence Act: deal on comprehensive rules for trustworthy AI*. Parlamento Europeo. Récupéré de <https://www.europarl.europa.eu/news/es/press-room/20231206IPR15699/artificial-intelligence-act-deal-on-comprehensive-rules-for-trustworthy-ai>

Roberts et al. (2022). *Governing artificial intelligence in China and the European Union: Comparing aims and promoting ethical outcomes*. doi.org/10.1080/01972243.2022.2124565

Roumait, F. *Artficial Intelligence and Digital Diplomacy: Challenges and opportunities*. Springer.

Torres, R. (2021). *China y la inteligencia artificial: el dragón busca el control*. doi.org/10.36105/mye.2023v34n2.07

Webster et al. (2017). *Full Translation: China's 'New Generation Artificial Intelligence Development Plan'* (2017). Récupéré de <https://digichina.stanford.edu/work/full-translation-chinas-new-generation-artificial-intelligence-development-plan-2017/>

WEF. (30 of 06 of 2023). *The European Union's Artificial Intelligence Act, explained*. World Economic Forum. Récupéré de <https://www.weforum.org/agenda/2023/06/european-union-ai-act-explained/>

Wilfried Martens Centre for European Studies. *Artificial Intelligence and Democracy*. Wilfried Martens Centre for European Studies. Politische akademie.

Zeng, J. (2022). Artificial Intelligence with Chinese Characteristics. Palgrave Macmillan.